

portant validation de l'offre de la société INGETEC pour la réalisation de travaux de reconnaissance des réseaux existants et de report topographique

Monsieur le 5e adjoint de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article R. 2194-5 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu l'arrêté n°AJ-2020-21 portant délégation de fonction à Monsieur Louis CHOAIN ;

Vu l'offre de la société INGETEC pour la réalisation de travaux de reconnaissance des réseaux existants et de report topographique ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;

Considérant que l'offre de la société INGETEC est économiquement la plus avantageuse ;

**DECIDE :**

De valider l'offre de la société INGETEC pour la réalisation de travaux de reconnaissance des réseaux existants et de report topographique d'un montant de 34 884 € HT.

Le 06 avril 2022

Louis CHOAIN

